

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE _2019_012BIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 avril 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 10

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**Vote du compte administratif
- ea_champtercier**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick BERTIN, adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif du service eau assainissement de l'exercice 2018 dressé par Mme AILHAUD-BLANC Régine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		174 971.89		41 031.67		216 003.56
Opérations exercice	124 639.72	177 023.24	199 458.03	183 303.23	324 097.75	360 326.47
Total	124 639.72	351 995.13	199 458.03	224 334.90	324 097.75	576 330.03
Résultat de clôture		227 355.41		24 876.87		252 232.28
Restes à réaliser	43 000.00				43 000.00	
Total cumulé	43 000.00	227 355.41		24 876.87	43 000.00	252 232.28
Résultat définitif		184 355.41		24 876.87		209 232.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR :10

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 Mars 2019

Présenté par l'adjoint délégué aux finances,
 A Champtercier, le 3 Avril 2019
 l'adjoint délégué aux finances,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A Champtercier, le 3 Avril 2019



Les membres :

AILHAUD-BLANC Régine	Absente
AMAUDRIC Aude	<i>Amaudric</i>
ARENA Antoine	<i>ARENA</i>
BARDET Michel	<i>BarDET</i>
BERTIN Patrick	<i>BERTIN</i>
HAMOT Christine	<i>Hamot</i>
JAUFFRED Thierry	Absent
MARTIN Jean-Marie	<i>Joullin</i>
NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard	<i>Néel</i>
PAUL Bénédicte	<i>Paul</i>
PEREZ Christophe	<i>Perez</i>
ROUSSELET Jean-Louis	<i>Rousselet</i>

Certifié exécutoire par l'adjoint délégué aux finances, compte tenu de la transmission en préfecture le 4 Avril 2019

et de la publication le 4 Avril 2019

Préfecture de Digne les Bains
 Date de réception de l'AR: 04/04/2019
 004-210400479-20190404-BF_02_2019-BF

A Champtercier, le 4 Avril 2019

